

Compte rendu de la réunion du 18 juin 2018

Présents : Tous les conseillers

Secrétaire de séance : Evelyne BOYER

Date de convocation : 11 juin 2018.

Tirage au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2019 :

Le tirage est fait en présence des maires des communes de Concèze, Lascaux, Saint Solve et Vignols.

Le tirage au sort a désigné trois personnes résidant sur les communes de Vignols, Saint Solve et Lascaux.

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité.

Recensement de la population en 2019 : La population vignolaise sera recensée début 2019. Validation unanime du Conseil Municipal pour la désignation d'un coordonnateur communal. La mission sera confiée à Gérard Petit.

Projet achat de chapiteaux :

Une nouvelle délibération doit être prise suite à la réception du bon de commande. Le montant de cet achat s'élève à 6 357,40 € HT.

Rentrée scolaire :

Une baisse des effectifs est à prévoir : 100 enfants sur le RPI Vignols Saint-Solve. L'école repasse à 4 jours hebdomadaires. La mairie a envoyé un questionnaire à tous les parents pour une mise en place d'une garderie le mercredi matin. Au vu des résultats, il faudra 2 personnes pour assurer le service.

Point sur les travaux de voirie :

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'entreprise moins disante « Eurovia » a été retenue. Les travaux sur le parking du cabinet médical pourraient se réaliser en juillet. Les travaux sur la voie de la Peyrolie et les autres ruelles du bourg se feront en septembre.

Point sur les travaux d'accessibilité :

Ces travaux, repoussés plusieurs fois, sont à réaliser dans plusieurs bâtiments communaux : wc publics - rampe d'accès aux classes de l'école - éclairage sortie de secours école et salle polyvalente - porte de la bibliothèque.

Questions diverses :

-Le dossier concernant l'affaire Pascarel dans le bourg va enfin se résoudre. J.J. Sans, chargé du dossier, fait le compte rendu des dernières démarches. Sébastien Pascarel souhaite vendre ce terrain.

-Vente de la maison Peyramaure : le maire fait le compte rendu des différentes propositions reçues par la vendeuse.

-MSAP : signature de la convention de partenariat avec la Mission locale (emplois des jeunes de 19 à 25 ans) et avec la CAF. La commune vient de recevoir une nouvelle sollicitation (à suivre).